L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 8 JUILLET 1894.

EN RÉPÉTITION.

Le théâtre rouvre dans quelques jours. On répète activement une pièce de MM. Chose et Machin, ses spirituels confrères. Le "Guignol" est dressé devant la scène, au trou du souffleur. Ses trois faces, formées de morceaux de décor, où un échantillon de mer furieuse se marie avec un lambris de salon luxueux, enserrent trois chaises vides. Une quatrième est occupée par le souffleur asthmatique, qui feuillette distraitement le manuscrit.

Les deux auteurs arpentent la scène, en compagnie du directeur. Dans les coulisses, les acteurs débitent la pièce avec un ensemble touchant. (Il serait pourtant plus utile de brûler du sucre que d'en casser, car l'atmosphère des coulisses n'a rien d'une brise embaumée.)

CHOSE, *au régisseur*.—M. Desplanches n'est pas arrivé?

LE RÉGISSEUR.—Non, monsieur.

CHOSE, *au directeur*.—Enfin, voyons, mon cher directeur, vous avouerez que c'est inouï. La répétition est fixée à une heure pour le quart et M. Desplanches n'est pas arrivé!

LE DIRECTEUR.—Il va venir, mon cher ami, il va venir.

CHOSE.—Oui, mais en attendant on ne peut pas commencer sans lui, puisqu'il a le principal rôle et qu'il est constamment en scène.... N'est-ce pas, Machin?—Tiens, où donc est-il? (*Au régisseur*). Vous n'avez pas vu mon collaborateur?

LE RÉGISSEUR.—Il était là à l'instant, monsieur. (*Il appelle.*) Monsieur Machin, Monsieur Machin!

VOIX DIVERSES.—Monsieur Machin!

MACHIN, *sortant vivement de derrière un portant de gauche en même temps qu'une petite figurante*.—Quoi, Quoi?

CHOSE.—Où diable étiez-vous donc, mon cher?

MACHIN, *distrait*.—Pas mal, je vous remercie.

CHOSE.—Je disais que M. Desplanches en prend vraiment....

LE DIRECTEUR, *l'interrompant*.—Ah! le voilà!—Allons, commençons, mes enfants.

DESPLANCHES, *le fameux Desplanches, à qui la laideur ridicule et la tournure grotesque qui lui tiennent lieu de talent et d'esprit valent des appointements de ministre, entre avec le plus grand calme*.—Je suis un peu en retard!

CHOSE, *à mi voix*—Oh! l'exactitude n'est une politesse que pour les rois.

LE DIRECTEUR, *conciliant*.—Ça va bien, Desplanches, ça va bien; allons, commençons. (*Il s'assied dans le Guignol.*)

CHOSE, *prenant une chaise à côté du directeur*.—Mesdames, messieurs, nous allons,—*enfin*,—commencer la répétition.

DESPLANCHES, *à mi voix*.—Hélas!

CHOSE.—Mais auparavant je voulais vous prier...... Tiens, où est donc mon collaborateur?

LE DIRECTEUR.—Monsieur Machin! Où est M. Machin?

LE RÉGISSEUR.—Monsieur Machin! monsieur Machin! (*Il disparait derrière les décors en appelant*).

VOIX DIVERSES.—Monsieur Machin!

MACHIN, *sortant de derrière un portant de droite avec l'ingénue*.—Qu'est-ce qu'il y a? Qu'est-ce qu'il y a?

CHOSE.—Mais nous répétons, mon ami....

MACHIN.—Ah! très bien! (*Il vient s'asseoir et baissant la voix*). J'ai justement quelque chose à vous dire.

CHOSE, *de même*.—Quoi?

MACHIN.—Il faut absolument que nous donnions un rôle intéressant à la petite Emma; je viens de l'étudier et......

CHOSE.—Bien; nous en recauserons tout à l'heure. (*Haut.*) Je disais donc que nous vous prions de ne pas trop changer le texte autant que possible, sans nous prévenir.

DESPLANCHES, *à mi-voix*.—Faudra-t-il envoyer l'huissier?

CHOSE.—Vous dites, mossieu?

DESPLANCHES.—Rien du tout, mossieu!

CHOSE.—Puisque vous prenez la parole, mossieu, j'ajoute que c'est à cause de vous que je fais cette observation.

DESPLANCHES, *agressif, avançant sa chaise et la mâchoire inférieure*.—A cause de moi! A cause de moi! J'ai changé quelque chose à votre texte, moi!

LE DIRECTEUR.—Voyons, Desplanches....(*à Chose*). Qu'est-ce qu'il a changé au texte?

CHOSE.—Il me semble qu'hier mossieu a dit dans la scène quatre du deux: "Ces femmes-là, c'est comme la lumière "électrique: pour qu'elles éclairent, il "leur faut des *danses*?"

DESPLANCHES.—Eh bien! mossieu, c'est le texte.

CHOSE.—Pas du tout, mossieu; il y a: "Ces femmes-là, c'est comme la lumière "électrique; pour qu'elles éclairent, il "leur faut des *piles*!"

DESPLANCHES.—Eh bien, quoi? des *piles* ou des *danses*.... je vous demande un peu ce que ça peut faire!

CHOSE.—Ça fait, mossieu, que vous vous faites dire une bêtise.

DESPLANCHES, *entre ses dents*.—Oh! une de plus!

CHOSE, *furieux*.—Vous dites, mossieu? —J'espère, mon cher directeur, que mossieu sera à l'amende ce soir?

LE DIRECTEUR, *faisant des signes d'intelligence à Desplanches*.—Mais certainement.... nous en recauserons tout à l'heure.... (*Cherchant une diversion*). Monsieur Machin n'est pas là!

CHOSE, *regardant avec stupeur la chaise encore vide à côté de lui*.—Ah ça! je n'y comprends rien: il doit être indisposé?

LE DIRECTEUR, *au régisseur*.—Appelez M. Machin.

LE RÉGISSEUR, *il disparait en appelant*. —Monsieur Machin! monsieur Machin!

VOIX DIVERSES.—Monsieur Machin! monsieur Machin!

MACHIN, *remontant des dessous avec la duègne, fortement démaquillée*.—Vous me demandez?

CHOSE.—Mais oui, mon cher, où étiez-vous encore fourré?

MACHIN.—C'est madame qui avait perdu quelque chose.... et nous tâchions de le retrouver.

CHOSE—(*avisant de larges plaques de poudre de riz qui décorent la redingote de Machin*)—Vous vous êtes mis du plâtre?

MACHIN (*devenant rouge comme le soleil quand des indiscrets le regardent se coucher.*) —Ah! oui.... tiens.... Merci.

LE DIRECTEUR.—Allons, nous y sommes? Répétons. A vous, Desplanches, allons.

DESPLANCHES.—Je n'ai pas mon rôle.

CHOSE.—Naturellement!

DESPLANCHES.—Vous dites, mossieu?

CHOSE, *se soutenant*.—Rien, mossieu.

LE DIRECTEUR.—C'est bien: le souffleur va vous prêter le manuscrit.

DESPLANCHES (*il prend le manuscrit d'un air de mauvaise humeur, tourne quelques pages, en déchire une, et commence enfin à lire son rôle avec la variété d'intonations et l'intelligence particulière aux gosses de la primaire qui ânonnent une leçon. Il agrémente sa lecture de mouvements parfaitement visibles où il exprime son admiration pour le style des auteurs.*)

"Elle sera ici dans une heure.... dans une "heure.... je la verrai...." (*Desplanches hausse les épaules*) "je lui parlerai...." (*Desplanches lève les yeux au ciel.*) "je lui dirai combien que je l'aime...."

CHOSE, *choqué*.—Quoi?

DESPLANCHES, *hurlant*.—"Je lui dirai combien je l'aime...."

CHOSE.—Ah! très bien!

DESPLANCHES, *haussant les épaules*.— "Elle me croira sûrement ..." (*Il s'arrête brusquement.*) Oh! pardon. Oh! je vous demande bien pardon!

CHOSE, *naïf*.—Qu'est-ce qu'il y a?

DESPLANCHES.—Il y a *certainement* et j'avais dit *sûrement*.

(*Chose se mord les lèvres et hausse les épaules. Ricanements dans les coulisses.*)

DESPLANCHES, *insistant*.—Puisqu'on ne peut pas changer un mot à la prose de MM. Corneille et Racine....

LE DIRECTEUR.—Allons, allons, Desplanches; c'est bien.... continuons.

DESPLANCHES.—"Depuis ce jour où "j'ai pu la tenir dans mes bras.... à ce "bal.... chez la comtesse.... oh! cette "vache amoureuse!" (*Un rire formidable éclate dans les coulisses, l'auteur est gravement blessé.*)

CHOSE, *furibond*.—Qu'est-ce que vous avez dit?

DESPLANCHES, *très calme*.—J'ai mal lu. C'est: "Oh! cette valse amoureuse!"

CHOSE (*se levant hors de lui*).—Il est impossible de continuer à répéter aujourd'hui.... en présence de l'inqualifiable mauvais vouloir de certains.... Je préfère me retirer.... Vous venez, Machin? (*S'apercevant que Machin s'est encore évanoui.*) Comment, il est encore parti? C'est fantastique.... (*Au régisseur:*) Vous n'avez pas vu M. Machin?

LE RÉGISSEUR (*il sort en appelant*).— Monsieur Machin! monsieur Machin!

VOIX DIVERSES.—Monsieur Machin!

LE DIRECTEUR.—Voyons, Chose, ne vous en allez pas comme ça!

CHOSE.—Non, mon cher, demain messieurs Desplanches sera peut-être mieux disposé!

LE DIRECTEUR.—Ménagez-le, voyons, s'il refusait de jouer, les recettes baisseraient de moitié. Il faut le prendre tel qu'il est....

MACHIN, *descendant des combles avec la jeune première comique*.—Qu'est-ce qu'il y a? Vous me demandez?

CHOSE.—Oui, nous partons!

MACHIN.—Ah bon! la répétition est finie? (*Bas à Chose*). J'ai justement à vous parler d'une scène pour Mlle Chéreil,—elle a un talent que vous ne soupçonnez pas, j'en suis sûr.

CHOSE, (*impatienté*) —Oui, oui, mais moi j'ai à vous dire des choses bien plus importantes. Sortons.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

(*Tandis que Desplanches triomphe dans un groupe de cabots, les auteurs échangent avec le directeur une rapide poignée de main.—Chose salue quelques hommes; Machin sourit à toutes les femmes. Ils sortent.*)

MACHIN.—Ah! comme vous marchez vite, mon cher. Donnez-moi le bras, voulez-vous?...... Je suis éreinté.

CHOSE, *ironique*.—Ce n'est pourtant pas ce que vous faites aux répétitions qui peut vous fatiguer! Vous n'êtes jamais là quand on a besoin de vous; vous me laissez toute la besogne; vous ne faites rien....

MACHIN, *levant les bras au ciel*.—Je ne fais rien aux répétitions, moi? (*Fort de sa conscience et tapant sur le bras de Chose pour que sa pensée lui entre dans la tête.*) Eh bien! mon petit, si vous vous donniez tous les jours autant de mal que je m'en suis donné aujourd'hui, vous seriez claqué dans six mois!

L. XANROF.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une française pour prendre charge d'un grand enfant, femme de chambre et coudre, et qui partirait pour le Nord pendant quatre mois. S'adresser avec de bonnes recommandations mardi, entre 9 et 11 heures A. M., 637 rue St-Charles. 8 juil—1f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,154—Division A—Attendu que J. B. Viaet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Brady, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 juill—8 12 17

Succession de James G. Given.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,134—Division A—Attendu que John B. Viaet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James G. Given, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 juil—8 12 17

Succession de Jas. D. Houston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,590—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eulalie Ealer et Mme Albertine Houston, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

29 juin—29—juil 4 8

Succession de Joséphine Blancand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,968—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. J. Noémie Guitet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

30 juin—30—juil 3 8

1-5-8

Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs...... 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents. France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journ al, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. I'trée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété au Premier District

G. A. Breaux versus Catherine Walker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,911 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dupré, Perdido, White et Poydras, désigné comme le terrain No 15, carré d'îlet No 615, et mesurant vingt neuf pieds de façade rue Dupré, sur cent quarante quatre pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27—août 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Quatrième District.

Banque Nationale de l'Union de la Nouvelle-Orléans vs. Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,258—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Ste-Marie, Chestnut et Felicity Road, dans le carré No 175; les dits terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Thompson, le 25 janvier 1840, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 30 Oct. 1840, et mesurent comme suit: Le terrain No 5 a 31', 11", 5"', (trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 6", (cent-vingt-quatre pieds, six pouces) rue Colisée; 124', 8", 3"', (cent-vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes) de profondeur sur la limite du terrain 6, et a 31', 11", 6"', (trente-un pieds, onze pouces et six lignes de largeur.

Le terrain No 6 a 31', 11", 5"' (trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 8" 3"', (cent vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes) sur la limite du terrain No 5 et 125' 4", (cent vingt-cinq pieds quatre pouces) de profondeur sur le côté opposé; 31', 11", 6"', (trente-et un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite inférieure.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 juin—9 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

Mme Mary F. Tobin vs. Alfred H. Edmonds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,996.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No Douze de l'îlet No 460, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 7 mars 1878 et annexé à un acte de dépôt passé pardevant John Bendernagle, notaire, le 23 juillet 1878, lequel dit lot mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 205 rue Marigny

Eureka Homestead Society vs William J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 42,964.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 513, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'îlet No 57, qui figure sur un plan de Joseph Pilié, daté le 13 avril 1835 et déposé au bureau de Théo Seghers, ex-notaire public en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence de valeur dans le premier district, faisant face au "Lee Circle", portant le No municipal 953 de l'avenue St-Charles.

La Germania Savings Bank vs Marie E. Manning, femme de Elward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre le Tivoli Circle, maintenant Lee Circle, les rues St-Charles maintenant avenue St-Charles, Delord, maintenant avenue Howard, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, maintenant Lee Circle; cent pieds trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles, maintenant avenue St-Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord, maintenant avenue Howard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

28 juin—28—6 13 20 27 31 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Souliers et Pantoufles par le Shérif.

Kaiser Bros. vs. H. Stern & Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,618—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur des défendeurs et contre les plaignants, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 juillet 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

8 1/2 douzaines de souliers pour hommes.
15 1/2 douzaines de pantoufles pour dames.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—27 juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriétés de valeur et améliorées dans le Quatrième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Co. vs Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,222.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Ste-Marie, Chestnut et Felicity Road, dans le carré No 175; les dits terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Thompson, le 25 janvier 1840, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 30 Oct. 1840, et mesurent comme suit: Le terrain No 5 a 31', 11", 5"', (trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124' 6", (cent vingt-quatre pieds six pouces) rue Colisée; 124', 8", 3"', (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) de profondeur sur la limite du terrain 6, et a 31', 11", 6"', (trente-un pieds onze pouces et six lignes) de largeur.

Le terrain No 6 a 31', 11", 5"' (trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 8", 3"', (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) sur la limite du terrain No 5 et 125' 4", (cent vingt-cinq pieds quatre pouces) de profondeur sur le côté opposé; 31', 11", 6"', (trente-et-un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite inférieure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 24

Succession de William Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,130—Division A. Attendu que Mme Elisabeth Howes, veuve de William Pope, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Pope, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District.

No 143 rue Race, entre Magazine et Constance.

A l'Encan.

Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED G. GREEN, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 28 avril 1837. Les dits lots mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4/7 d'une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds [au pied américain]. Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 28 juin 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 143 rue Race, ayant galerie de face et corridor; et au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond ayant 8 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilèges et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la date de la vente jusqu'à paiement final, l'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, le pacte de non alienando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.

1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

AVIS LEGAUX.

AVIS est par le présent donné, comme il est requis, par l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la Législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour refinancer les coupons des Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat. 7 juin—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale, un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et Jardiniers, relatif à la façon de se défaire et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et de leur procurer aussi les mêmes privilèges, sous les règlements de police, qui sont tolérés pour la vente des légumes expédiés d'autres Etats sur ce marché.

1er juin—5 fen 30 l

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 26 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—**Les taxes sur la propriété foncière pour 1894 deviennent dues le 30 juin et deviennent délinquantes le 31 juillet 1894.** Après cette date elles porteront 10 pour d'intérêt par an.

CHAS. H. SCHENCK, Trésorier.

26 juin—au 31 juil

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 29 juin 1894.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.

J. L. BERCIER, Caissier.

30 juin—1 sem

Compagnie d'Assurances Germania. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1894. Un dividende semestriel de cinq pour cent a été déclaré AUJOURD'HUI, payable à ce bureau sur demande.

OTTO T. MAIER, Secrétaire.

1er juil—7f

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 18 juin, 1894.—Une réunion générale des actionnaires sera tenue au bureau de ladite association, No 48, rue du Camp, en cette ville, JEUDI, le 19 juillet, 1894, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pour voter sur l'extension de la charte et sur toutes autres changements, additions ou modifications à la dite charte qui pourront être soumis à l'assemblée.

Par ordre de la Direction, GEO. LAMAUX, Président.
CHAS D. DELERY, Secrétaire.

1er juil—1 5 8 12 15 19

State National Bank.—Nlle-Orléans, 30 juin 1894.—Avis est par le présent donné, que le fonds capital de cette banque a été par un vote des actionnaires, le 26 juin 1894, réduit de $425,000 à $300 000, et que la dite réduction a été approuvée par le Contrôleur de la circulation.

Tous les certificats de stock en circulation sont rappelés et de nouveaux certificats seront émis à leur place dans la proportion de soixante-dix et six dixièmes actions du nouveau stock au lieu de cent actions du vieux stock.

CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

1er juillet—1 sem

Hibernia National Bank. — Nouvelle-Orléans, 30 juin 1894—Un dividende semi-annuel de quatre dollars par action libre de toutes taxes sera payé sur demande.

CHAS. PALFREY, Caissier.

1er juil—7f

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUIN 1894.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

André, Joseph	Gérard, Philippe
Abadie, Mme Ve	Gaillard (époux U)
Bal, Pierre	Hagueaux (née Jumel) Mme
Blouvac, Isidore	Idelot, Ydelot ou Didelot
Béreud, Léon	Jacquette, Londres
Bourquin, Amédée	Masse, Félix Joseph
Brandt, John	Ve Maine
Courcoul ou Roche	Mathurin (née Chapul) Mlle
Dedebant, Jean François et Sylvain	Pons, Théophile
Dubosc, Ernest et Bernard	Pochelv, Raymond
Ennault ou Ennaut, Jean François	Mme Tanger, née Tassade
Ferrier (époux P)	Tatin, Jean Marie
Ve Fétis, née Elfant	Varret, Auguste
Mlle A. Forbes	Weiss, Gustave
Garreau (Mademoiselle)	
Gellon, Auguste	

LETTRE.

Petit-Breuild de V eille Ville E.
Lafarrere, Jean — Reno, A
Mlle Taleulin (Alda Léopoldine.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

ABONNEZ-VOUS A
LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.

Abonnement $6.40 par an; 6 mois $3.30
Abonnement d'essai de 3 mois $1.

La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.

La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages de ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année.

S'adresser à la librairie L. Dermigny, 126 W. 25th St. New York; à sa succursale à Montréal, 1608 rue Notre-Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbre-poste.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez George F. Wharton, 5 Carondelet str.

22mai—3m—Dim Mar Jeu

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti

Grand assortiment DE MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pince-nez.

REPARATIONS DE MONTRES, PENDULES,
Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 11 Juillet 1894, à Midi,

—LE—

CHARMANT COTTAGE RESIDENCE,

NO 11 RUE PRIEUR,

Avec un excellent site pour bâtir y attenant.

LE JOLI COTTAGE,

NO 13 RUE PRIEUR,

Loué à raison de $20 par mois.

Le Cottage Double,

NO 540 RUE CONTI,

Rapportant $16 par mois,

Ensemble avec deux terrains y attenant.

Le Cottage Simple,

NO 15 RUE PRIEUR,

Loué à raison de $16 par mois.

La Maison Simple,

Coin Gasquet et Prieur,

Louée à raison de $8 par mois,

Et un Excellent Terrain Touchant au même.

DEUX SPLENDIDES TERRAINS, RUE CONTI.

Succession de Mme Ann Cullinan.

No 42,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

LE MERCREDI, 11 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, et en vertu d'un ordre lancé et signé le 7 juin 1894; le dit ordre rendu par l'Hon. G.H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci après décrite—

1° Deux certains lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, désignés comme lots 4 et 5 dans l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage double en bois No. 540 rue Conti, contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, et loué $16 par mois pour chaque côté.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté 1864, et mesurent chacun 30 pieds de face rue Conti sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Ces terrains ont des clôtures.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit: le lot No 1 forme l'encoignure des rues Gasquet et Prieur et mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 8 pouces de profondeur et largeur en arrière. Le No 2 mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres, et louée à $8 par mois.

4° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson, maintenant Gasquet, désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet No 26, d'après un plan de Cosnier, en date du 8 décembre 1844. Les dits lots se touchant et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme No 11 rue Prieur, consistent en un charmant cottage résidence, retiré de la banquette, avec grillage en fer et un parterre en face, contenant salon, salle à manger, dépenses, cuisine, 3 chambres à coucher, devant de cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, écurie et chaîne, etc.

5° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, connu comme le No 13 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson, maintenant Gasquet, désigné comme le No 19 dans l'îlet No 26, d'après un plan de Cosnier, le 8 décembre 1844. Le dit lot mesure, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en un joli cottage en bois, loué à $20 par mois.

6° Un certain terrain, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, et connu comme le No 15 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, et désigné comme le No 20 dans l'îlet No 26, mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, avec cour par côté et dans le fond, 6 chambres et une cuisine à deux étages. Le local est loué $16 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an, garanti par lien et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs, en sus de leur enchère, et ils devront aussi faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente et payer pour les actes de vente pardevant James B. Ward, notaire public. Les plans sont à la Bourse.

E. CURTIS & CO., Encanteurs de Propriétés Foncières. 901 Rue Canal.

9 juin—9 10 11 12 13 20 27 juil 3 7 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA RESIDENCE

No 11 rue Prieur,

Mardi, 10 Juil'et 1894,

A 11 A. M.

Succession de Mme Ann Cullinan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 42,663.

MARDI, le 10 juillet 1894, à 11 A. M., au local No 11 rue Prieur, en vertu et conformément à un ordre rendu et signé le 7 juin 1894, le dit ordre émanant de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique—

Beau Piano Pleyel, Ameublement de Salon, 1 Grand Miroir, Bronzes, Porte-Chapeaux, Peintures à l'huile, Statuettes, Tapis, Paillassons, Rideaux, Ornements, 2 Ameublements de Chambres à Coucher, Magnifiques Meubles de Salle à Manger, Charter Oak Cooking Stove, Ustensiles de Cuisine, Literies, Tableaux, Chaises, Nattes, et des centaines d'autres articles nécessaires dans un ménage, et trop nombreux à énumérer, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

E. CURTIS & CO., Encanteurs, 901 rue du Canal.

27 juin—27—au 10 juil

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE A L'ENCAN.

LE CONTENU DE LA MAISON MOORE,

RUE RACE, COIN COLISEE,

Mardi, 17 Juillet,

—COMPRENANT—

De Magnifiques Peintures à l'Huile, des Gravures sur acier, Bronzes, Ameublement de salon, de bois de rose ciselé, le travail élégant de Seibrecht, Pendules de Bronze et de Marbre, Lustres en bronze, Rugs, Tapis, Nattes, Trumeaux, Miroirs de cheminées, Stores, Larges Tentures et Tringles, Porcelaines et Plaqués cuivre, Service de salle à manger, Magnifique Vaisselier en bois de cerisier, Argenterie plaquée, Faïence, Verrerie, Ameublements de chambre à coucher antique en bois de rose, d'acajou et de noyer, Armoirs à glace aux portes, Chiffonnière en bois de cerisier, Confortables, Lounges, Range Charter Oak, Ustensiles de cuisine, Réfrigérateur, Grand Stove Calorifer pour corridor et autres Ustensiles utiles.

John T. Moore vs Geo. W. Moore et autres.

No 41,843—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 128 (ancien No 3 1/2) rue Carondelet—Le MARDI, 17 juillet 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, 194 rue Race, coin Colisée en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon Geo. H. Théard, rendu le 9 février 1894, et signé le 15 février 1894, à l'encan, il sera vendu:

Un lot d'Articles de Ménage et d'autres effets mobiliers, le tout conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

6 juil—6 8 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Schuyler B. Steers.

No 29,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 juin 1894, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Les deux tiers indivis de la part, titre et intérêt du dit Schuyler B. Steers dans et le tout et en particulier ces dix certains lots de terre, et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, passages, privilèges et dépendances y appartenant ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julia, et désignés et décrits comme suit, à savoir: Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un croquis dressé par L. H. Pilié, ex distant voyer de ville, daté 25 octobre 1881 et annexé pour référence à un acte passé devant W. J. Castell ancien notaire en cette ville, le 18 novembre 1881, et mesurant plus ou moins, 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, 23 pieds de largeur dans le fond sur 126 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Joseph et 125 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue Julia, et étant partie de la propriété de P. Tulane; un autre lot de terre mesurant à peu près 23 pieds de face à la dite rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, sur 122 pieds 9 1/2 pouces de profondeur. Deux certains lots de terre désignés par les Nos 106, 107, sur un plan déposé pour référence au bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme aussi sur un plan fait par Pilié et Murray en date du 3 mars 1869, le dit lot 106 mesure 19 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) 19 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur à l'arrière sur 113 pieds 5 pouces de profondeur, et le lot 107 mesure 19 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) 19 pieds 3 pouces 4 lignes de largeur à l'arrière sur 113 pieds 5 pouces de profondeur, un autre lot de terre désigné par le No 1c5 sur le susdit plan dans le bureau du dit ancien notaire Stark mesurant 21 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, 20 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur dans le fond sur 113 pieds 5 pouces de profondeur. Un lot de terre mesurant 20 pieds plus ou moins face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) sur 112 pieds 1 pouce, plus ou moins, de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, ancien notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) 19 pieds de largeur dans le fond sur 111 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, et 112 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Joseph. Trois certains lots de terre, désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. F. Zimple voyer, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit, savoir: Le lot No 4 environ 21 pieds 1 pouce 1 1/2 pouces de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 9 pouces de largeur dans le fond; le lot No 5 mesure 21 pieds 1 1/2 pouces de face à la dite rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond; le lot No 6 mesure 21 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant ou y en quelque sorte appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le susdit îlet, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julia, et désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 septembre 1880 et déposé pour référence au bureau du notaire, et mesurant comme suit:

Les lots 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 1 la plus rapprochée de la rue St Joseph et 111 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les dits lots 1 et 2, et 110 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 le plus rapproché de la rue Julia, et les dits lots Nos 3 et 4 touchent et mesurent chacun 32 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Commerce, 32 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Julie, 111 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 4, et 111 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 4 la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Les dits lots se composent d'un morceau ou portion de terre ayant une façade de 65 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur à travers le dit îlet à la rue Commerce, sur laquelle elle fait face, 64 pieds 10 pouces, et comprenant plusieurs lots désignés par les lettres G, H, I, J, sur un plan de J. Pilié, voyer, enregistré au bureau de E. Lavergne, ancien notaire en cette ville.

3° Cinq certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet susdit, bornés par les rues Commerce, St-Joseph Julie, Peters, (anciennement Nouvelle Levée) désignés comme lots Nos 1 à 5 inclusivement; les dits lots se touchant les uns les autres et mesurant chacun, mesure anglaise, 19 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Commerce, 19 pieds 6 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 1 mesure 111 pieds 5 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie et 111 pieds 9 pouces 6 2/5 ligne, sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée du lot No 2; le dit lot No 2 a une profondeur de 111 pieds 9 pouces 6 2/5 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 1 et 112 pieds 2 pouces 4 4/5 lignes sur la ligne touchant au lot No 3; le dit lot No 3 a une profondeur de 112 pieds 2 pouces 4 4/5 lignes sur la ligne de côté touchant au lot No 2 et 112 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de division du lot No 4; le dit lot No 4 a une profondeur de 112 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de division touchant au lot No 3 et 113 pieds 1 3/5 ligne sur la ligne de côté touchant au lot No 5; le dit lot No 5 a une profondeur de 113 pieds 1 3/5 ligne sur la ligne de côté touchant au lot No 4 et 113 pieds 4 pouces sur la ligne opposée la plus rapprochée de la rue St Joseph.

4° Le tout et particulièrement le droit d'usage et d'occupation jusqu'au 13ème jour de Décembre, A. D. 1907, du dit vendeur comme assignée de la Crescent City Sugar Refinery Company, d'après le bail de la Tulane Educational Fund à la Crescent City Sugar Refinery Company, de ce certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances ci-dessus y appartenant ou qui s'y rattachent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet sus dit, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), Commerce, St Joseph et Julie, désigné comme lot No 2 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds 10 pouces face rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), environ 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces 1/3 de ligne sur la ligne le divisant du lot No 1, et environ 124 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 3; le dit lot étant plus particulièrement désigné par les mots "La Propriété de Paul Tulane" sur un plan ou esquisse dressé par A. de Armas, député-voyer de ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 30me jour de janvier 1883, étant la même propriété lequel dit défunt a acquise par achat, ensemble avec Frederick A. Saville, pour l'autre tiers indivis de Harry T. Howard, par acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire en cette ville, le 21me jour de mai 1887, enregistré au bureau des transferts, livre 126, folio 708.

Conditions—L'acquéreur devra donner son billet avec hypothèque et privilège du vendeur pour huit mille ($8,000) dollars, en date du 25 octobre 1894, (jusqu'à laquelle date l'intérêt sur la dite dette ayant été payé d'avance), le dit billet ayant un an à courir, avec 6 pour cent par an d'intérêt de sa date, avec les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat et l'acquéreur devant payer la balance du prix de son adjudication comptant, et assumera aussi la place de cette succession dans une certaine vente avec pacte de rachat aux 3 pieds 3 pouces, le plus près de la rue St-Joseph, de la façade du lot "A", maintenant pendante dans l'affaire de John Barkley vs. Succession de Steers, No 32,914, de la Cour Civile de District, No 1,202 de la Cour d'Appels de cette paroisse; la question dans la dite affaire étant référée dans le dit acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant M. B. Trist, notaire, l'acquéreur devra assumer les taxes de 1894 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 juin—9 13 20 27—juil 4 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments Scientifiques,

PIANO PLEYEL.

Quatre des grands violons Stradivarius et Steinar.

Installation Photographique.

Typewriter et Pompe Aspirante.

Succession du Dr M. F. Bonzano.

No 415—Cour du Vingt deuxième District Judiciaire—Paroisse St-Bernard.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—LUNDI, 16 juillet 1894, à 11 heures, A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 28 juin 1894 de l'Hon. A. C. Livaudais, juge de la susdite Cour, sur les lieux:

No 133 (nouveau No 621) rue Gravier, entre Camp et St-Charles:

1. Un Violon Anton Stradivarius Cremona 1736.
2. Un Violon Jacob Steinar 1659.
3. Un Violon Pietro Stradivarius 1664.
4. Un Violoncelle Anton Stradivarius 1721.
5. Deux Violons.
6. Un microscope, binoculaire de Ross avec accessoires.
7. Un microscope portatif complet de Ross.
8. Un orgue Eolien avec musique.
9. Un petit microscope.
10. Un Sextant, Pistor & Martins, Berlin.
11. Un Télescope.
12. Un appareil photographique.
13. Un passage (transit) Ortel & Son et Mers, Uis Schneider & Fraunhofer, Munich.
14. Stéréoscopes et Galvanomètres.
15. Un Chronomètre de navire, Chas Frodsham, 84 Strand, London.
16. Un Cabinet avec divers Instruments.
17. Instruments d'Arpentage.
18. Un Piano Pleyel
19. Deux Balances Assay.
20. Un Typewriter de Hammond.
21. Une Pompe Aspirante.
22. Instruments électriques, un Coffre de charpentier et Outils, Tours, Carabines, Balances, Pistolets, Stocks, Coins (Dies), Presse à imprimerie, Poulies à vergues de perroquet et Poulies, Meule, Substances chimiques pour laboratoire et divers Outils, le tout conformément à un inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

Conditions.—Comptant avant livraison.

6 juil—6 7 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Hodding.

No 42,649 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 (maintenant 138) rue Carondelet—MERCREDI, 25 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St-Charles, Julia et St-Joseph, désignés par le No 1 sur un plan par Jas H. Dakin, daté le 29 décembre 1842, déposé comme plan No 43, dans le livre de plans de J. S. Marks, notaire public. Le dit lot mesure 52 pieds de face à la rue du Camp sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, aussi avec l'usage d'une allée sur le côté des dits lots de 11 pieds 7 pouces de largeur, traversant de la rue du Camp à la rue St Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété décrite ci dessus désigné comme lot No 2 sur le même plan et mesure d'après le plan dressé par Louis H. Pilie, sous-voyer de la ville, daté le 1er mars 1884, annexé à un acte passé pardevant Jos. Fabey, notaire public le 13 juin 1891. 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 172 pieds 1 pouce sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie et une profondeur de 172 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre ligne de côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un lot de terre avec tous les droits y appartenant, situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, étant partie du lot No 2, sur un plan par Jos Pilié, voyer, daté le 22 avril 1829 déposé dans les archives de Jos. Armand, notaire public, le 4 mai 1829. Le dit lot est situé immédiatement derrière le lot No 7, faisant face à la rue Julie et mesure, d'après le dit plan mentionné ci-dessus dressé par Louis H. Pilié, 42 pieds 4 lignes de face à la susdite allée traversant de la rue du Camp à la rue St Charles, 43 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond, sur 52 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée et se trouve immédiatement derrière la propriété décrite en premier lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse en briques à deux étages.

Conditions—Comptant et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire public, aux frais des acquéreurs.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Jacob Von Hoven.

No 38,113—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur.—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 29 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon N. H. Rightor juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Une maison à cottage pour affaires, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage. No ——— de Liberté, coin sud ouest de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, ayant magasin sur le devant, chambres sur le côté et dans le fond. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division de faubourg Nuns, sur un certain plan dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michael Gernon, notaire, le dit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds de face sur la seconde rue mentionnée. Le dit lot est désigné comme lot No 7 de l'îlet No 19, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le Sixième District de la ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par C. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 13 juin 1894, et dans l'îlet borné par les rues Peters et Front, la rue Octavie et le fleuve Mississipi, mesurant 278 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur l'avenue Peters, à peu près 640 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec toute la batture, etc.

3° Le tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations, etc, subdivisé en 18 lots numérotés de 1 à 8 et 25 à 34 inclusivement, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, qui est désigné comme îlet No 71 d'après le susdit plan de Grandjean. La dite portion de terre comprenant la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters et mesurant 250 pieds 1 pouce de face à la rue Front 289 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur et de face à l'avenue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front et une profondeur de 286 pieds 10 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Léontine. Le dit îlet sera vendu en lots comme subdivisé sur le dit plan.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendance qui y appartiennent et tout droits d'alluvion ou d'accroissement de la batture, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi qui est désigné comme l'îlet No 66 sur le susdit plan de Grandjean et composé de la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters; la dite portion de terre mesure 264 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Front et s'étendant alors en profondeur au fleuve Mississipi, sur lequel elle a une même façade de 264 pieds 9 pouces et 6 lignes et ayant une profondeur et face à l'avenue Peters, à la ligne des eaux basses du fleuve Mississippi, à peu près 680 pieds et à peu près 710 pieds à la ligne des eaux basses du fleuve sur l'autre côté.

5° Un certain îlet ou morceau de terre, désigné comme le No 75 sur le plan ci-dessus, par Grandjean, borné par les rues Tchoupitoulas, Dufossat, Soniat et Front, mesurant 250 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 200 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Dufossat, 190 pieds 5 pouces 2 lignes à la rue Soniat et 251 pieds 4 pouces 1 ligne à la rue Front. Le dit îlet de terre contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement, lesquels seront vendus en lots ainsi qu'ils sont subdivisés sur le plan susmentionné.

6° Un certain îlet ou portion de terre désigné par le No 62 sur le plan susdit par Grandjean, borné par les rues Front, Soniat Dufossat et le fleuve Mississipi, mesurant 251 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Front, et s'étendant en profondeur et face à la rue Dufossat jusqu'à la ligne des eaux basses à environ 850 pieds et sur la rue Soniat à environ 855 pieds jusqu'à la ligne des eaux basses sur le fleuve Mississipi, ensemble avec la batture et les droits d'accrétion, les améliorations, servitudes, etc.

Les îlets de terre ci-dessus sont rangés parmi les meilleurs que l'on puisse trouver pour l'établissement de manufactures ou d'usines de grandes dimensions exigeant les facilités que procure le voisinage de l'eau et des chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et le gage du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour le recouvrement du montant des billets. Les bâtiments devront être toujours assurés et les polices transférées aux porteurs ou détenteurs des billets; l'acquéreur assumera aussi le paiement des taxes dues en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devront être payés comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. C. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Propriétés productives et de valeur du 8 cond District.

Le cottage double d'un rapport constant,

Nos 200 et 202 rue Dumaine

LE JOLI ET COMMODE

cottage Résidence double en bois à un étage et attic.

Nos 204 et 204 1/2 rue Dumaine entre Marais et Tremé.

Et la résidence à deux étages en briques et en bois,

No 161 rue St-Philippe près St-Claude

Dans l'affaire de John Berg et al vs le Mineur Louis Tatout.

No 40,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO.C. FRIEDRICHS & CIE., Geo. C. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 juin 1894 et signé le 13 juin 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci dessous décrite, à savoir:

1° Le cottage double en bois bien situé, Nos 200 et 202 rue Dumaine, ayant 5 chambres de chaque côté, corridor, cours, citernes, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Tremé, Marais et Ste Anne; la dite portion de terre doit être prise à une distance de 38 pieds du coin des rues Tremé et Dumaine, et mesure, en mesure américaine, 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes et en particulier les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. La dite portion de terre fait partie d'une plus grande portion de terre formant l'encoignure des rues Dumaine et Tremé, et désigné par le No 1 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, et annexé pour référence à un inventaire de la succession de veuve François Virgile Borin fait le 16 ——— 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville.

2° La magnifique et confortable résidence cottage double en bois à un étage et attic, avec deux étages à l'arrière. Nos 204 et 204 1/2 rue Dumaine, entre Marais et Tremé, contenant hall, salons doubles, grande salle à manger et cuisine au dessous et 3 chambres à coucher au dessus (14 chambres en tout); hangarde, citernes, corridors et cours à l'arrière de chacune des maisons. Le terrain est décrit comme ci-dessous, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Dumaine, Marais et Ste Anne, désignée par le No 2 sur un plan particulier fait le 18 février 1858, par J. A. D'Hémécourt, député voyer des Deuxième et Troisième Districts, laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, conformément au dit plan, annexé à l'inventaire de la succession de Veuve Borin, dressé le 16 février 1858, par P. E. Laresche, ancien notaire public en cette ville, à savoir: 49 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, entre Tremé et Marais, devant être pris à une distance de 78 pieds de l'encoignure des rues Dumaine et Tremé, par 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou autrement y appartenant. Cette belle propriété est jolie à l'extérieur commode et bien située et commande une location permanente. Loyer actuel $480 par an.

3° L'éligible résidence en briques et en bois à deux étages, No 161 rue St Philippe, près de la rue St Claude, ayant galerie en fer devant, 8 chambres, corridor et court dans le fond, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, St-Philippe, Tremé et Ursulines, désigné comme le No 1, sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 5 septembre 1850 et déposé au bureau de L. Guyol, notaire en cette ville, comme plan No 42, le dit lot mesurant, mesure anglaise, 21 pieds 3 pouces, plus ou moins, de face à la rue St-Philippe sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et plus s'il y en a, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte.

Dans un district populeux, à proximité des chars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses se trouvant sur la dite propriété, pour leur pleine valeur, jusqu'à plein et parfait paiement des dits billets et les polices d'assurances transférées au détenteur ou aux détenteurs des dits billets, et finalement payera les honoraires d'avocat, qui sont fixés à 5 pour cent en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou une portion quelconque. Les acquéreurs devront aussi assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent sur le prix d'achat comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. Meunier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 17 24—juil 1 8 15 à date

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Lorenzo Medina.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur. Bureau, 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nouvelle Orléans, Lou., en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 juin 1894, en la succession de Lorenzo Medina, Dossier No 42 120, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat, étant à une distance d'environ 3 milles de la rivière Mississipi, et mesurant un arpent de façade sur le côté gauche du Bayou Terre-aux-Bœufs et ayant une profondeur de 40 arpents, bornée au-dessus par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à E. F. Serpas, et au-dessous par la propriété appartenant actuellement ou anciennement aux héritiers de Lorenzo Medina. Mais de la propriété ci-dessus décrite, il faut excepter 73 pieds de façade sur la rive gauche du Bayou Terre-aux-Bœufs, sur une profondeur de 1 1/2 arpent appartenant à Charles Leo, lesquels 73 pieds de façade doivent se compter commençant à la limite inférieure de la portion de terre ici décrite, et venant vers la rivière Mississipi.

Conditions —Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Alexander, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente et assumera les taxes de 1894.

24 juin—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage rue Moralès.

Succession de Marius Baron.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,540, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune — MARDI, le 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et un autre ordre en date du 28 juin 1894, dans l'affaire de la succession de Marius Baron, je vendrai à l'encan, savoir:

Une certaine moitié de lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Morales, Mandeville, Espagne et Bons-Enfants, désignée comme le lot A, en date du 15 janvier 1853, et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Morales sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un joli cottage résidence, retiré de la banquette, connu par le No 546 rue Morales, bien subdivisé, hangar, cuve, etc., en face de l'Eglise Annonciation, près de toutes les commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque etc., sur la propriété et portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles. L'acte de vente pardevant Geo. C. Pieot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant à la vente.

29 juin—29 30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE TERRE RUE MORALES.

Succession de Laura Briengier, veuve d'August N. Baron.

No ——— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 juin 1894, et d'un ordre supplémentaire en date du 28 juin 1874, dans la succession de Laura Briengier, veuve d'Auguste N. Baron, Dossier No 42,541, il sera vendu à l'encan, à savoir:

La moitié la plus rapprochée de la rue Espagne, d'un lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Morales, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, sur un plan par C. Giroux, le 15 janvier 1853, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire.

La dite moitié est désignée par la lettre B, et mesure 26 pieds 7 pouces 2 lignes et 9 points de face à la rue Morales, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes et 5 points entre lignes parallèles, la dite propriété attenante au joli cottage connu par le No 546 rue Morales, près de toutes les commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date du paiement; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, l'acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

30 juin—30—juil 1 8 15 22 31

Succession de Margaret McGuinness.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,106—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. D. White, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juil—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de choix.

Deux jolis lots de terre coin des rues St-Louis et Roman.

Le steamboat sternwheel steamboat "New Jennie"

Succession de Charles Tschirn.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, 7 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 juin 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Charles Tschirn, Dossier No 42,711 il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Conti et Derbigny, désignés comme lots Nos 13 et 14 sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le voisinage est très bien bâti, bien amélioré, et ces lots sont désirables soit pour affaires ou résidence.

2° Le bateau à vapeur New Jennie, de la Nouvelle Orléans, comme il se trouve maintenant dans le canal Carondelet, (Vieux Bassin) coin des rues Dorgenois, ensemble avec ses bateaux, ancres, câbles, appareils, meubles, machines, etc., et décrit comme suit: longueur 104 pieds, cale 28 2/10 pieds, profondeur 4 pieds. Il mesure 41 28/100 tonnes, sa capacité sous pont étant 77 tonnes et 19/100 livres, son numéro officiel est 130,327.

Conditions—comptant

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.

7 juil—7 10 17 24 31—août 7

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 676 Rue Magazine,

Entre Première et Philip.

MARDI, 7 AOUT.

Succession —DE— **VICTOR PETIT.**

No 36,061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune, nouveau numéro 723—MARDI 7 août 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1894 dans l'affaire ci dessous, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 133 bornée par les rues Magazine, Constance, Philip et Première. Laquelle portion de terre mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 155 pieds 3 pouces et est composée de la moitié la plus près de la rue Première de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet No 20, mesurant chacun 25 pieds 3 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 155 pieds 3 pouces sur un plan de F. Rothea daté le 16 février 1837, annexé à un acte de W. T. Lewis, ancien notaire, daté du 24 février 1838.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 676 rue Magazine. Etant la même propriété acquise par Victor Petit de M. L. Navra et épouse par acte de J. N. Wilson, notaire, daté le 9 octobre 1890. Les améliorations consistent d'une très jolie résidence, retirée de la rue avec une jolie barrière ornementée en fer et ayant un parterre devant, salon, corridor, grands salons, à arche et grande salle à manger et les étages supérieurs corridor et salon, quatre chambres à coucher, galerie de face. Une bâtisse à deux étages attenant à la maison principale, ayant huit ou dix chambres, remises, étable, cave, etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur avec billets garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant sept pour cent d'intérêt à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pour le montant de la partie à crédit et le transfert de la police au porteur des dits billets. Une clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de son adjudication et de prendre la propriété, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1894, et aura droit au loyer à partir de la date de l'acte de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Antoine Doriocourt, notaire, bureau 15 rue Orléans.

30 juin—30—juillet 3 10 17 24 31—août 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunératrice

Au Coin des Rues St-Louis et Roman.

Résidence à Deux Corps de Logis

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse.

Résidence à Deux Corps de Logis

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson.

Cottage Retiré de la Rue.

Terres dans la Paroisse St-Tammany.

R. B. Kennedy, Exécuteur Testamentaire, et al.

—VS—

John Coyne et als.

No 40,628—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 155 rue de la Commune.—MARDI, 10 juillet 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un jugement rendu le 11 avril 1894 et signé le 17 avril 1894, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, et aussi en vertu d'un ordre de la même honorable cour, en date du 6 juin 1894, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre A 18, sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St-Louis

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo DeArmas, député voyer de ville en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citernes, lieux d'aisance, etc.

4° 120 acres de terre décrits comme suit: N. E. 1/4 de S. W. 1/4, W. 1/2 de S. E. 1/4 Section 4, T. 6, R. 10 East, Greensburg District de la Louisiane, le tout situé dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; et le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeurs sur la propriété vendue; les acquéreurs feront assurer les bâtisses sur la propriété pour une somme couvrant leur valeur entièrement jusqu'au paiement final des dits billets; ils transféreront les polices d'assurances au détenteur ou aux détenteurs desdits billets et finalement payeront les honoraires d'avocat lesquels sont ici fixés à cinq pour cent en cas de procès pour le recouvrement de la somme des dits billets ou d'une partie quelconque; et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1894. Les acquéreurs feront un dépôt de dix pour cent de leur enchère pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 juin—8 9 12 19 26—juil 3 10

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Camions! Camions!

Mulets! Mulets!

Lundi, 9 juillet 1894, à 11 A. M.

Sur les lieux, coin Gasquet et Prieur.

Succession de Mme Ann Cullinan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 42 663.

LE LUNDI, 9 juillet 1894, à 11 A. M., au local, coin des rues Gasquet et Prieur, sous et en vertu d'un ordre rendu et signé le 7 juin 1894, le dit ordre rendu par l'Hon G. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique—

12 Mulets, 12 Camions, d'après inventaire.

La propriété de la succession ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant.

E. CURTIS & CO. Encanteurs

27 juin—à date

L'Abeille de
Bureaux
NOUVE
DIMANCHE

LA L

FEUI

Le Bric

GEORG

TROIS